

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

08 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EVAUX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno PAPINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Avril 2014

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 14

Présents : MMES BERTHON, BOULOUET, CHAZAL, M. DECARD, MMES GAL-NEIL, GUARETON, HOL, MM. NORE, PAPINEAU, ROMAIN, SAINTEMARTINE, STEINER, TOURAND, MME VIALLE.

Absent ou Excusé : M. ROUFFET

Pouvoir :

- M. ROUFFET a donné pouvoir à M. PAPINEAU de voter en son nom

Mme CHAZAL a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et aborde les affaires à l'ordre du jour.

*I DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DES ORGANISMES
EXTERIEURS*

A l'issue du vote, sont élus les délégués devant représenter la Commune au sein de divers divers syndicats, organismes et commissions

1) Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire EVAUX LES BAINS –
CHAMBONCHARD – ST JULIEN LA GENETE

* Mme BOULOUET Céline

* M. TOURAND Michel

2) Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'EVAUX LES BAINS –
BUDELIERE – CHAMBON SUR VOUEIZE

* M. ROMAIN Laurent

* M. DECARD Jacques

3) Syndicat Intercommunal Thermal de l'Allier

en tant que délégués titulaires :

* Mme VIALLE Marie-Thérèse

* Mme HOL Alexandra

en tant que délégués suppléants :

- * Mme BERTHON Isabelle
- * Mme CHAZAL Sylvie

4) Association « Route des Villes d'Eaux du Massif Central »

- * M. PAPINEAU Bruno

5) THERMAUVERGNE

- * Mme VIALLE Marie-Thérèse
- * Mme HOL Alexandra

6) Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) CHAMBON-EVAUX

en tant que délégués titulaires :

- * M. PAPINEAU Bruno
- * M. DECARD Jacques

en tant que délégués suppléants :

- * M. ROUFFET Frédéric
- * M. NORE Eric

7) Syndicat Intercommunal du Collège de CHAMBON SUR VOUEIZE

- * M. ROMAIN Laurent
- * Mme BERTHON Isabelle

8) Syndicat Primaire d'Electrification EVAUX LES BAINS-AUZANCES et Secteur d'Energie de « Bellegarde en Marche/Evaux/Auzances

en tant que délégués titulaires :

- * M. STEINER Gérard
- * M. TOURAND Michel

en tant que délégués suppléants :

- * Mme GAL-NEIL Jessica
- * M. ROUFFET Frédéric

9) Syndicat Intercommunal pour le développement de l'Informatique Communale (SDIC)

en tant que délégué titulaire :

- * Mme BOULOUET Céline

en tant que délégué suppléant :

- * M. SAINTEMARTINE Jean-Claude

10) Syndicat Mixte du Conservatoire Emile GOUÉ

en tant que délégué titulaire :

- * M. STEINER Gérard

en tant que délégué suppléant :

- * Mme HOL Alexandra

11) SEM Etablissement Thermal d'EVAUX LES BAINS

- * M. PAPINEAU Bruno
- * Mme VIALLE Marie-Thérèse
- * M. SAINTEMARTINE Jean-Claude
(M. DECARD et Mme GUARETON s'abstiennent)

12) Commission d'appel d'offres

- * M. SAINTEMARTINE Jean-Claude
- * M. NORE Eric
- * M. DECARD Jacques
en tant que membres titulaires

- * M. STEINER Gérard
- * M. ROUFFET Frédéric
- * M. TOURAND Michel
en tant que membres suppléants

13) Fédération Régionale de L'Hôtellerie de Plein Air (F.R.H.P.A) du Limousin

- * Mme HOL Alexandra
- * Mme CHAZAL Sylvie

14) Office de Tourisme

- * Mme HOL Alexandra
- * Mme BOULOUET Céline
- * Mme GAL NEIL Jessica

15) Association AGIR

- * M. STEINER Gérard
- * Mme GUARETON Nathalie

16) Copropriétaires de la Résidence de la Poste à EVAUX LES BAINS

- * Mme Marie-Thérèse VIALLE

17) Désignation d'un «correspondant défense»

- * M. ROUFFET Frédéric

18) Désignation d'un délégué au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier «Les Genêts d'Or» à EVAUX LES BAINS

- * Mme Isabelle BERTHON

19) Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune

- * Mme BERTHON Isabelle
- * Mme BOULOUET Céline
- * Mme CHAZAL Sylvie
- * M. DECARD Jacques

20) Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

* M. DECARD Jacques

21) Représentants au Conseil d'Administration de l'Association « Culture en Marche »

* Mme VIALLE Marie-Thérèse

* Mme GUARETON Nathalie

II CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions suivantes sont constituées :

1) COMMISSION TRAVAUX, URBANISME, VOIRIE

M. PAPINEAU, M. SAINTE MARTINE, M. STEINER, M. ROUFFET, Mme GAL-NEIL, M. TOURAND, M. NORE, M. DECARD.

2) COMMISSION BUDGET ET FINANCES

M. PAPINEAU, Mme BERTHON, Mme BOULOUET, Mme CHAZAL, M. DECARD, Mme GAL-NEIL, Mme GUARETON, Mme HOL, M. NORE, M. ROMAIN, M. ROUFFET, M. SAINTE MARTINE, M. STEINER, M. TOURAND, Mme VIALLE.

3) COMMISSION ECOLES ET JEUNESSE

M. PAPINEAU, M. ROMAIN, Mme VIALLE, M. STEINER, Mme BOULOUET, M. TOURAND, M. DECARD.

4) COMMISSION SPORTS, ASSOCIATIONS ET CULTURE

M. PAPINEAU, M. STEINER, Mme BERTHON, Mme GUARETON, Mme CHAZAL, Mme GAL-NEIL.

5) COMMISSION THERMALISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. PAPINEAU, Mme VIALLE, M. STEINER, Mme HOL, Mme BOULOUET, M. NORE, Mme GAL-NEIL, M. DECARD.

6) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. PAPINEAU, Mme BERTHON, Mme VIALLE, Mme BOULOUET, Mme CHAZAL, Mme GUARETON.

7) COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

M. PAPINEAU, Mme BOULOUET, Mme BERTHON, Mme CHAZAL, Mme HOL, Mme GUARETON.

8) COMMISSION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. PAPINEAU, M. SAINTE MARTINE, M. NORE, M. DECARD, M. STEINER.

9) COMMISSION CAMPAGNE ET VILLAGES

M. PAPINEAU, M. NORE, M. ROUFFET, M. STEINER.

10) COMMISSION TOURISME

M. PAPINEAU, M. STEINER, Mme HOL, Mme GAL-NEIL, M. DECARD, Mme CHAZAL, Mme BERTHON.

11) COMMISSION AMELIORATION CADRE DE VIE

M. PAPINEAU, M. TOURAND, M. DECARD, Mme BOULOUET, Mme HOL,
Mme CHAZAL, M. ROMAIN, M. STEINER.

III INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément aux articles L 2123-20, L 2123-22, L 2123-23-1 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions brutes mensuelles auxquelles peuvent prétendre le Maire et les Adjointes sont calculées ainsi qu'il suit :

1) Le Maire

$(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 43 \%) + [(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 43 \%) \times 50 \%]$

(La majoration de 50 % est liée au fait que la station thermale est classée – Art. L 2123-22 et Art. R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2) Les Adjointes

$(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 16,50 \%) + [(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 16,50 \%) \times 50 \%]$

A partir de ces données, il est proposé que soient allouées les indemnités suivantes :

1) Le Maire

$(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 43 \%) + [(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 43 \%) \times 50 \%]$

Ce qui revient au calcul suivant :

Indice brut mensuel 1015 x 64,5 %

2) 1^{er} et 2^{ème} Adjointes

$(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 16,5 \%) + [(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 16,5 \%) \times 50 \%]$

Ce qui revient au calcul suivant :

Indice brut mensuel 1015 x 24,75 %

III) 3^{ème} et 4^{ème} Adjointes

$(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 11 \%) + [(\text{Indice brut mensuel } 1015 \times 11 \%) \times 50 \%]$

Ce qui revient au calcul suivant :

Indice brut mensuel 1015 x 16,50 %

Il est à noter que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Décision : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

IV DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Décision : Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de confier les délégations suivantes à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat :

- ▶ arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- ▶ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce, dans la limite de 90.000 € HT.
- ▶ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- ▶ passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- ▶ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- ▶ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- ▶ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
- ▶ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- ▶ fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
- ▶ exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code
- ▶ prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

- prend acte que, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation

- autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci

V LOCATION D'UN LOGMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que cette question est retirée de l'ordre du jour dans la mesure où la personne qui a visité un des logements vacants dans le bâtiment de l'ancienne Trésorerie n'est finalement pas intéressée.

VI CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES MAISON AVEL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'organisme C3Consultants à SAINT-HERBLAIN (44) est chargé, à la demande de Pôle Emploi, d'une action de formation à destination des demandeurs d'emploi de la Commune d'EVAUX LES BAINS et de ses environs.

Afin de répondre aux besoins de C3Consultants, une salle située au 1^{er} étage dans le bâtiment «Maison AVEL» - Rue des Fossés a été mise à disposition pour la période du 07 Avril au 09 Juillet 2014 (12 personnes à accueillir + formatrice).

Il est proposé de solliciter une participation financière à raison de 10 € (toutes charges comprises) par jour d'occupation des locaux, une convention de mise à disposition devant déterminer les modalités de cette salle.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la contribution financière de C3Consultants à 10 € par jour d'occupation de la salle mise à disposition

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec C3Consultants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire

VII ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Ce dossier est ajourné dans l'attente d'informations complémentaires. Non seulement 5 postes sont à remplacer pour des raisons de sécurité (Microsoft n'assurant plus la maintenance de Windows XP), mais il convient également de mettre en place un dispositif de sauvegarde des données et une éventuelle mise en réseau pour un système plus fonctionnel.

VIII POINT SUR LES TRAVAUX

M. SAINTEMARTINE, Adjoint en charge des travaux, expose les travaux en cours.

Il rappelle tout d'abord que 7 agents sont actuellement affectés au service technique dont 2 agents contractuels et il présente les fonctions de chacun d'entre eux. Il est à noter que le travail de 3 des agents est interrompu certains jours du fait de leur participation aux activités périscolaires. Cette organisation sera revue pour la prochaine rentrée scolaire.

Camping

Une remise en état a été effectuée

Le mur se trouvant à l'arrière s'écroule, une réparation provisoire avec grillage sera réalisée.

Le bâtiment utilisé pour l'accueil des SDF est à réhabiliter (ou à démolir ?).

Une liste des travaux à réaliser a été faite.

Toilettes publiques

Une réflexion sera à mener sur la suppression ou l'aménagement de toilettes quant à l'accessibilité handicapés :

► vers l'Office de Tourisme, suppression à terme,

► vers la Maison du patrimoine, possibilité d'aménagement.

Les toilettes se trouvant au champ Avel sont accessibles aux personnes handicapées, des portes métalliques sont à installer.

Cimetière

Il a été entièrement nettoyé.

La création d'un jardin du souvenir sera étudiée.

La procédure de reprise des concessions est à relancer.

Aménagement d'un parking aux Thermes

Les travaux débutés en Mars dernier par l'entreprise COLAS sont bien avancés, mur de soutènement terminé au niveau du gros œuvre (l'enfouissement des réseaux électriques est à venir).

Travaux au Centre Hospitalier « Les Genêts d'Or »

Un problème a dû être résolu rapidement : des réseaux se trouvent actuellement dans le talus du camping, eaux vannes et eaux usées passent sous les Genêts d'Or pour lesquels un réseau séparatif est prévu.

M. SAINTEMARTINE a remarqué une arrivée d'eau savonneuse dans un fossé à proximité de l'école, l'origine de ce dysfonctionnement est à déterminer. M. DECARD évoque la possibilité d'un problème au niveau des logements du groupe scolaire.

M. PAPINEAU et M. SAINTEMARTINE remercient M. LE BRAS pour le mémoire qu'il a remis retraçant l'existant et les aménagements à envisager sur différents bâtiments et sites.

Questions diverses

► Mme GUARETON s'interroge sur les moyens de transmettre les observations et demandes qui lui sont soumises par certains concitoyens.

Il est convenu qu'un cahier sera mis à disposition des conseillers municipaux à l'accueil de la Mairie afin de recueillir toutes remarques et suggestions.

► M. PAPINEAU informe l'assemblée qu'une réunion de travail va se tenir prochainement avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage désigné pour accompagner la Commune lors du renouvellement de délégation de service public avec le Casino.

► M. ROMAIN rappelle que des dispositions sont à prendre pour ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires (formation, précautions d'emploi...).

M. SAINTEMARTINE précise que des équipements sont fournis pour les agents mais ils ne les portent pas toujours ce qui est regrettable.

► M. PAPINEAU informe le Conseil Municipal que la commission des finances se réunira le 17 Avril à 19H30 pour préparer le budget.

► M. SAINTEMARTINE indique que la première réunion de la commission des travaux aura lieu le Samedi 26 Avril prochain à 14H (des convocations seront adressées).

► M. NORE attire l'attention sur les difficultés de stationnement Rue de Verdun (vers la Pharmacie), qui seront accrues après l'ouverture d'un commerce à l'ancien Hôtel de l'Europe. Une réflexion est à mener du fait des problèmes de sécurité occasionnés.

La séance est levée à 22H30.